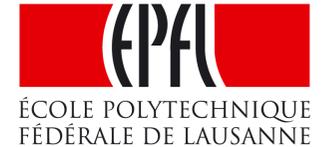


Construire un projet d'accueil et de sécurité pour les lieux festifs

Pascal Viot

Dr. Pascal Viot

- Thèse de doctorat « Le territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines » (EPFL - 2013)
- Chargé de recherche IEPI -UNIL, projet « Maintien de l'ordre lors des grandes manifestations politiques et sportives en Europe »
- Coordinateur du département Accueil et Sécurité du Paléo Festival Nyon
- Membre du comité du Yourope Event Safety Group (YES Group)
- Membre du policy board de l'ICCMSS (International Centre of Crowd Management and Security Studies)



Préambule

- La sécurité des lieux festifs comme « problème public »
- Le cas lausannois comme catalyseur de la réglementation des activités de sécurité
- Volonté d'éviter les problèmes générés par le manque de « professionnalisme » des agents de sécurité
- Solution présentée: soumission des agents de sécurité des clubs au CES (directive du 4 juillet 2014)
- Controverse publique sur la pertinence de la mesure et ses conséquences

Préambule

11 OCTOBRE 2014

SAMEDI 11 OCTOBRE 2014 LE MATIN

LES VIDEURS SONT MIS À LA PORTE

DES DE NUIT Soumis à de
elles exigences (pas de dettes
casier judiciaire), plusieurs
llants sont licenciés contre
onté de leur patron. Reportage.



« Si je suis viré, il n'y aura pas de cadeaux sous le sapin pour mon fils à Noël »

Philippe Dutoit, videur au MAD à Lausanne

Père du petit Maxime*, 2 ans, Philippe Dutoit sera licencié de son poste de videur au MAD fin novembre.

se veste noire sur le
s, oreillette branchée
petit sourire aux lè-
es. Voilà comment
Philippe Dutoit ac-
cants du MAD. « Il faut
envie d'entrer. Etre
ferme », explique ce-
ur depuis cinq ans. Un
s pourra bientôt plus
is le 1er octobre, les
surtit des établisse-
sont soumis au Con-
entreprises de sécuri-
t donc répondre à un
re d'exigences. No-
oir ni casier judiciaire
ut de biens. « J'ai reçu

ma lettre de licenciement. C'est dé-
guelasse, je n'ai commis aucune
faute et mon patron ne veut pas me
virer », s'insurge Philippe Dutoit. Le
Vaudois de 46 ans le reconnaît, il a
des dettes qui datent de son divorce.
« Mais, si je ne peux plus travailler,
comment je fais pour les rembour-
ser ? » s'interroge-t-il.

Dans son bureau, caché au cœur
du MAD, Igor Blaska est lui aussi ré-
volté par la situation. « Je dois me
séparer de six collaborateurs avec
qui je travaille depuis longtemps. Je
n'ai rien à leur reprocher », peste le
patron de la boîte de nuit. S'il recon-
naît que l'un des licenciements était
justifié par le casier judiciaire de

l'intéressé, il souligne: « Je suis con-
vaincu qu'avoir un certain vécu
permet de mieux se faire respecter
des clients difficiles. »

« La mauvaise image de la nuit »

Pour les cinq autres videurs, ce sont
des dettes qui posent problème.
« C'est excessif de devoir les licen-
cier. Ce sont des choses qui peuvent
arriver à tout le monde. » Le MAD a
écrit des lettres de recommanda-
tion aux autorités mais sans succès.
« C'est injuste. Même un policier
n'est pas systématiquement licen-
cié s'il a des dettes. On paie la mau-
vaise image du monde de la nuit
dans l'opinion de certains. » Au-

delà du côté humain, Igor Blaska
regrette aussi de perdre des em-
ployés de qualité. « Je vais devoir
réformer des gens et attendre dix
ans pour qu'ils accumulent la même
expérience. »

Car de l'expérience, il en faut à la
vingtaine de videurs de piquet pour
gérer les fêtards chaque soir. « Il est
important de reconnaître les DJ, les
habitués, mais aussi les clients à ris-
que. C'est une question de feeling »,
détaille Philippe Dutoit, tout en vé-
rifant une carte de membre à l'en-
trée du club. Pour celui qui a tra-
vaillé pendant dix ans dans la sécuri-
té de lieux et de personnalités,
aucun doute, ce n'est pas le même

métier. « Il m'a fallu six mois pour
m'adapter. Ici, on fait surtout de la
prévention et de l'accueil. 80% de
notre boulot, c'est du social. »

A le voir sourire et prendre des
nouvelles des clients qu'il connaît,
on est loin des clichés sur les gros
malabars de l'entrée. « C'est mieux
de dire qu'on s'est fait pêter la
gueule par les videurs que par un
petit minet parce qu'on draguait sa
copine », sourit Philippe Dutoit.
D'ailleurs, en cinq ans, il n'a été
concerné que par deux plaintes. Et
c'est lui qui a déposés les deux. Lui-
même joue parfois sur les clichés
pour détendre l'atmosphère. « Je
fais de l'autodérision. Je dis que je ne

fais que regarder la photo de la carte
parce que je ne sais pas lire. » Ce qui
ne l'empêche pas de pouvoir inter-
venir en cas de bagarre. « J'ai fait des
arts martiaux pendant des années.
Je sais me défendre. Mais ce n'est
pas le but. »

Une pétition pour les soutenir

Quelques étages plus haut, Ilario
Chiavi est videur au MAD depuis
onze ans. Il sera lui aussi licencié à
cause de ses dettes. « 30% des sécus
en place vont perdre leur job. Pour-
quoi l'Etat s'en mêle? Si je vole de
l'argent, c'est celui de mon employeur », assure-t-il. Après une
première pétition en ligne qui a très

INTERVIEW

Benoît Rey Secrétaire du Concordat sur les entreprises de sécurité

« Protéger les clients est à ce prix »

● Pas de dettes, pas de casier:
qu'est-ce qui justifie
ces nouvelles exigences?

Il faut savoir qu'elles ne sont
pas nouvelles. Le Concordat
des entreprises de sécurité existe
depuis 1996. Ce qui est nouveau,
c'est la décision d'inclure dans
ce concordat les surveillants
de bistrot et de club. Mais elle n'est
pas tombée du ciel. Les politiques
des cantons romands ont estimé
qu'il y avait un intérêt public
à ce que ces videurs soient soumis
à un contrôle préventif pour
s'assurer qu'ils sont honorables. La
protection des clients est à ce prix.

● Pourquoi être aussi exigeant
avec les videurs?
Ces personnes ont un contact
régulier et très souvent conflictuel
avec le public de la nuit. Elles sont
sans arrêt confrontées à la violence
de certains clients. Il arrive souvent
que ces surveillants outrepassent
leurs pouvoirs et donnent lieu à des
plaintes ou dénonciations pénales.
On est en droit d'attendre d'eux
une certaine honorabilité.

● Aussi au niveau financier?
Les agents ont souvent accès
à des valeurs dans le cadre de leur
travail. Il est normal que
le concordat exige une certaine



André-Philippe

probité au niveau financier.
Au final, ces exigences permettront
aussi aux patrons de disposer d'un
personnel ayant passé un certain
nombre de contrôles préventifs.

● Certains vont perdre leur
travail, qu'en pensez-vous?
Cette conséquence est regrettable
mais, dans la mesure où les règles
voulues politiquement répondent
à un intérêt public évident,
cela ne pose pas de problème
aux autorités d'application. Cela
dit, en ce qui concerne l'exigence
d'absence d'actes de défaut
de biens définitifs, les autorités
compétentes auront une certaine
marge de manœuvre, notamment
en proposant des plans
de remboursement. Et, si un patron
est extrêmement satisfait de son
employé, il pourra aussi l'aider
à payer ses dettes. ●

vite réuni 1200 signatures, Ilario
Chiavi lance, dès ce week-end, une
pétition sur papier dans tous les
clubs lausannois. « Les clients nous
soutiennent à fond. Ils sont aussi
outrés que nous par cette déci-
sion. » Une réunion était prévue
mardi dernier avec les autorités
vaudoises pour évoquer le pro-
blème. « J'y croyais, mais elle a été
annulée sans qu'on fixe une autre
date. En attendant, moi je perds ma
place fin octobre... »

De son côté, Philippe Dutoit est
lui aussi inquiet. « J'espère qu'ils
vont revenir en arrière. Est-ce que
c'est juste que ce soit l'Etat qui di-
rige ma vie? » Surtout que c'est le

contribuable qui paiera les pots cas-
sés. « Si je ne peux plus travailler
dans la sécurité, qu'est-ce que je
vais faire? Je vais aller au chômage,
puis à l'aide sociale. »

Hier, au petit matin, ses inquié-
tudes en tête, Philippe Dutoit a pris
le premier train pour rejoindre son
fils, Maxime*. « Si je suis viré fin no-
vembre, à Noël, il n'y aura pas de ca-
deaux sous le sapin pour lui. Il n'y
aura peut-être même pas de sapin. »
Il serait temps de se rappeler que
sous la grosse veste noire se cache
toujours un homme ou une femme.

● FABRIEN FEISSLI
fabrien.feissli@lematin.ch

* Prénom d'emprunt

Préambule

- Quels sont les missions et les objectifs d'un service de sécurité en milieu festif ?
- Qui les fixent ? Sur quelle base ?
- Quels sont exactement les risques ?
- Comment concevoir un projet adapté et efficace de sécurisation des lieux festifs ?

Agent de sécurité: un métier?

Agent de sécurité: un métier?

- Brevet Fédéral d'agent(e) professionnel(le) de sécurité et de surveillance (existant depuis 2003, créé par le Département fédéral de l'économie publique dirigée par Joseph Deiss, aujourd'hui dépendant du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation - SEFRI, anciennement Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie - OFFT)
- Organe responsable: Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU, fondée en 1996 par les sociétés Securitas SA et Protectas SA, qui représentent 80% du marché suisse)
- Formation à la préparation du brevet fédéral: Ecole professionnelle suisse de sécurité (fondée par Securitas SA)
- Commission d'examen - 7 à 9 membres nommés par le comité de l'organise responsable (VSSU) - définit le programme d'examen, nomme et engage les experts, décide de l'admission (ou non) des candidats.
- Examen à huis clos, durée: 7 heures sur différents thèmes comme gestion d'entreprise, droit, compétences sociales, connaissances de la branche, connaissances spécifiques, tâches pratiques.
- Sont admis à l'examen les candidats qui présentent un casier judiciaire vierge (ou au maximum une seule infraction qui ne soit pas un délit ou un crime), et justifient de 2 ans d'expérience s'ils ont un certificat d'apprentissage ou 4 ans d'expérience sans certificat d'apprentissage.

Agent de sécurité: un métier?

AUDIT SUR L'ENGAGEMENT PAR L'ÉTAT DE VAUD D'ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉES (Rapport numéro 4 du 14 septembre 2009), réalisé sur le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le service pénitentiaire (SPEN), l'établissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM)

Constatation sur la formation

N°9 L'accroissement actuel des emplois liés à la sécurité n'a pas été accompagné par la mise en place de formations reconnues par les autorités (CFC, etc.), qui permettraient de distinguer différents niveaux de qualifications professionnelles. L'existence d'un brevet fédéral constitue une première étape dans cette voie.

- Commission concordataire, directive du 23 septembre 2004 concernant la formation continue des agents de sécurité, conformément au CES (art. 15a) :
Les entreprises de sécurité ont l'obligation de prodiguer à leurs agents une formation initiale (dans les 3 premiers mois qui suivent l'embauche et avant la prise d'emploi) et une formation continue (20 heures annuelles).
Ces formations portent sur les dispositions essentielles du CES du 18 octobre 1996, les dispositions essentielles du code pénal et du code de procédure pénale. La formation initiale doit être répétée dans les 3 mois précédant le renouvellement quadriennal.
- Convention collective de travail (CCT) pour la branche des services de sécurité privés (VSSU) prévoit une formation de base de 20 heures sur les heures de travail pendant la période d'essai.
- Commission concordataire, directive du 4 juillet 2014 concernant le personnel de surveillance d'établissements publics et de commerce mentionne que les employés en charge de la sécurité sont soumis au concordat (obligation d'être « cartés ») et que si l'employeur n'est pas soumis autorisation (détenteur d'une patente pour exploiter une société de sécurité), ils sont responsables de la formation des employés tombant sous le coup du CES.

Agent de sécurité: un métier?

- Standard de travail « high profile » : impact de l'équipement sur le message adressé aux spectateurs
- Quelle est la mission? Quelle analyse de risque? Quelle proportionnalité des mesures?
- Pas de filière de formation pour apprendre le métier: processus d'apprentissage « sur le tas »
- Risque d'une dérive sécuritaire en décalage total avec les objectifs de l'organisateur et le contexte réel
- Responsabilité des organisateurs dans cette situation



24 Heures, 17.07.2009, image: Édouard Curchod

« Sous leur polo bleu ciel, leur gilet pare-couteau est aussi à l'épreuve des balles. Leur bâton télescopique est caché, mais leur spray au poivre est bien visible, accroché à la ceinture. «C'est l'outil de base, destiné à la protection personnelle.»
En ajoutant la coquille, les protège-tibias, les menottes, la lampe de poche, la radio, le kit de premiers secours et les lourdes bottes, les agents affichent 10 kilos de plus sur la balance. Un attirail qu'ils triment toute la nuit au Montreux Jazz Festival. »

Comparaison internationale :
les cas de la France et de l'Angleterre

Le cas de la France

- Titre professionnel de niveau BEP d' « Agent de sûreté et de sécurité privée »: crée par arrêté du 14.02.2005 (complément à la Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance de gardiennage et de transfert de fonds)
- Formation délivrée par l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes, organisme parapublic lié au ministère du travail et de la formation professionnelle)
- Durée de la formation: 4 mois (525 heures)
- Module 1: Acquérir le socle de base des aptitudes professionnelles en sécurité privée (cadre juridique et outils techniques, 2 semaines)
- Module 2: Accueil, surveillance et bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité (1ers secours, accueil et information du public, prévention des conflits, contrôle de personne)
- Module 3: Sécurité liée aux risque incendie ou d'origine accidentelle (procédures d'urgence et d'évacuation, réglementation incendie dans les ERP)

Le cas de la France

- Mainmise de l'Etat (le Préfet) sur la gestion de l'ordre public
- Présence policière massive à visée dissuasive
- Réglementations applicables: très influencées par une approche par le risque incendie
- Société de sécurité privées: existence d'une certification Agent de prévention option événementiel (APE)
- Pas de formations ou de savoir-faire spécifiques en gestion de foule
- Agents de sécurité: auxiliaires de sécurité publique, non-armés, non-uniformés
- Grande autonomie par rapport aux organisateurs



Le Journal du Centre - 22/04/14 - [Lien vers l'article en ligne](#)

Un important dispositif de sécurité pour le Printemps de Bourges

Pour que le festival se déroule en toute tranquillité, un important dispositif ressemblant à s'y méprendre à celui de 2013 – « une belle réussite niveau sécurité » selon la préfète –, a été reconduit. En voici les grandes lignes.

Sécurité routière et ordre public: Sécurité privée sur le site du festival, 40 policiers et 80 CRS au centre ville, brigade anti-criminalité (BAC) pour la recherche de stupéfiants, 4 cavaliers de la brigade équestre, 46 hommes et femmes de la police municipale et agents de surveillance de la voie publique.

Secours aux personnes et lutte incendie: un poste de commandement pompiers, poste médical et de secours, équipes volantes soit 26 pompiers dont 4 infirmiers et 2 médecins (pour 250 prises en charge en 2013 dont 20 hospitalisations)

Prévention et contrôles: gendarmerie en périphérie pour des contrôles d'alcoolémie, une unité de prévention des conduites à risque.

Le cas de la France



Service de sécurité privée des Eurockéennes de Belfort - [Lien vers l'article en ligne](#)

« 200 agents ont été recrutés pour assurer la sécurité des Eurockéennes. De l'accueil au parking, jusqu'à la réception des slams devant la scène, les missions sont très différentes. Avant, ils devaient gérer les bagarres. Maintenant c'est le vol à l'arraché des portables qui est préoccupant. Les agents de sécurité ne sont pas là pour arrêter les voleurs, c'est le travail de la gendarmerie. Eux, font plutôt de la prévention. Pour recruter ces 200 agents, le festival fait appel à cinq sociétés de gardiennage. Eux mêmes embauchent des extras. Des hommes ou même des femmes qui ont d'autres emplois le reste de l'année mais qui ont tous leur carte professionnelle d'agent de sécurité. (...) Que faire devant un homme complètement saoul ? "Etre diplomate et ferme à la fois. Ce n'est pas inné, cela s'apprend". Ils doivent aussi savoir réagir à l'imprévu comme l'évacuation de 25000 personnes, à la suite de la tempête de 2001. »

Le cas de l'Angleterre

- The Private Security Industry Act 2001: son application est déléguée au Security Industry Authority (SIA) en charge d'assister les organisateurs des réglementations en termes de tâches devant s'effectuer sous agrément officiel (licence SIA)
- Plusieurs types de licences en fonction du type de mission: Door Supervisor licence, Close Protection licence, Front Line Security Supervisor licence, etc.
- Chaque rôle dans le dispositif sécurité requiert des licences (habilitations, formations) différentes
- Exemples: avec la licence Door Supervisor, un agent peut contrôler des accès, effectuer une palpation de sécurité, faire de la vidéosurveillance mais pas de gardiennage, de protection rapprochée ni de convoyage de fonds.
- Ce système oblige les organisateurs à définir précisément leurs besoins et à identifier les compétences adéquates aux types de missions à effectuer (risk management, job description)



Le cas de l'Angleterre

Licence held	Activity covered								
	Cash & valuables in transit	Close protection	Door supervision	Public space surveillance CCTV ¹	Security guarding	CCTV roles only within security guarding ²	Vehicle immobilisation	Key holding	Non-front line (all activities)
Front line Door Supervisor licence holders can work as:			✓	✓	✓			✓	✓
Front line Close Protection licence holders can work as:	✓	✓		✓	✓			✓	✓
Front line Cash and Valuables in Transit licence holders can work as:	✓								✓
Front line Public Space Surveillance CCTV licence holders can work as:				✓	✓			✓	✓
Front line Security licence holders can work as:					✓	✓		✓	✓
Front line Vehicle Immobiliser licence holders can work as:							✓	✓	✓
Key Holder licence ¹ holders can work as:								✓	✓
Non-front line licence ¹ holders in any sector can work as:								✓	✓

« Nos stewards sont souvent le premier et le dernier contact avec vos clients. »

<http://www.showandevent.com/services-safety.php>



<http://www.showandevent.com/services-sia.php>

SIA LICENSED DOOR SUPERVISORS

Les « Doors Supervisors » de Show and Event Safety ont tous une formation au delà des normes légales et sont tous titulaires de la licence SIA. Ils disposent d'un savoir-faire éprouvé en matière de contrôles d'accès, d'accueil et d'information au service des clients et de connaissance en sécurité des établissements recevant du public. Leurs compétences vous garantissent de disposer d'un personnel capable de communiquer efficacement avec vos clients, de désamorcer des situations de conflits potentiels et d'ajouter à l'expérience positive de l'événement.



<http://eventsjobsuk.g4s.com/2011/09/safety-steward-at-the-torchlight-procession-edinburgh-hogmanay/>

Vers un nouveau modèle d'accueil
et de sécurité pour les lieux festifs?

Vers un nouveau modèle d'accueil et de sécurité pour les lieux festifs?

1. Sortir d'une doctrine policière de la sécurité privée
2. Démilitariser l'activité pour aller vers des pratiques plus souples et mieux ajustées
3. Travailler sur l'identité professionnelle des agents de sécurité (enjeux de visibilité, rôle de l'uniforme et de l'équipement)

« La stratégie des 3 D part du principe selon lequel, à toutes les phases des troubles à l'ordre public, **la police devrait employer uniquement la force indispensable pour désamorcer la situation**. La police ne devrait **recourir à la force qu'en dernier ressort**, lorsque d'autres méthodes, comme la communication, ont été employées mais n'ont pas été suffisantes. En effet, **une réaction excessive peut générer encore plus d'incidents en déclenchant une dynamique qui va aboutir à des troubles** ».

Office Fédéral de la Police (FedPol), Guide du parfait hôte sécurité, 2008

« Des études récentes en matière de psychologie des foules ont établi que la foule n'était pas une entité irrationnellement agressive mais plutôt qu'elle tendait à agir de manière rationnelle en réaction au comportement adopté et aux actions menées à son égard par d'autres groupes, par exemple la police. La manière dont la foule perçoit à la fois la légitimité de son interaction avec la police (ou d'autres groupes) et son propre sentiment de puissance sont particulièrement importants. **On a maintenant compris que le comportement adopté par la police face à une foule peut soit rassembler tous les différents groupes et individus au sein de cette foule contre la police en tant qu'ennemi commun soit, au contraire, soutenir les éléments non violents de la foule et leur donner du poids. Pour ce qui est du recours à la force, la tactique policière choisie peut donc constituer l'un des facteurs primaires à même d'influer sur la probabilité de survenance d'incidents graves.** ».

Recommandation Rec (2010) 2 relative aux principes d'hospitalité à appliquer à l'organisation de manifestations sportives, adoptée le 28 mai 2010 par le Comité permanent de la Convention Européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football.

Vers un nouveau modèle d'accueil et de sécurité pour les lieux festifs?

Crowd control

- Maintien de l'ordre
- Délégation du travail de Police
- Consiste dans la restriction ou la limitation des comportements des individus au sein d'une foule (y compris l'interpellation)
- Repose sur des interdictions

Crowd management

- Gestion de foule
- Travail spécifique de la sécurité de l'organisateur
- Consiste dans l'anticipation (précède la contrainte ou l'interdit) et le rapprochement (travail en proximité)
- Repose sur la prise en compte de l'environnement et l'aménagement de l'espace

La sécurité des lieux festifs se pense aujourd'hui uniquement sur le modèle du «crowd control». Elle doit évoluer à l'avenir en intégrant pleinement une approche du «crowd management».

Vers un nouveau modèle d'accueil et de sécurité pour les lieux festifs?

- Trop souvent, la sécurité est pensée comme gestion des comportements à problème (bagarres, violences, sur-alcoolisation,...).
- Les enjeux propres à l'accueil et à la gestion de foule sont largement sous-évalués voire négligés par les organisateurs.
- Il est nécessaire de passer d'une approche par la contrainte (interdiction - intervention) à une approche par la régulation et l'accompagnement (gestion de foule).
- Sécurité du « care » (de la tactique au tact) vis-à-vis d'un public en deçà de l'autonomie
- Demande un travail de préparation et de planification accrus, et des compétences ciblées.
- Problème de ressources disponibles pour acquérir ces compétences: très peu de documentation en français, nécessité de sortir de la seule problématique normes incendie, du modèle des dispositifs médico-sanitaires ou de l'inspiration des pratiques policières
- L'horizon est celui du développement de formations dans l'acquisition de connaissances sur le sujet



Entrées du Paléo Festival 2013

Conclusion :

la sécurité comme climatisation

- Régime de festività: dispositif de montée en température
- « Chauffer l'ambiance », « mettre le feu », « tout faire exposer », etc.
- Le débordement fait partie de la fête, il faut l'accompagner et ne pas chercher à l'empêcher
- Activité du dispositif d'accueil et sécurité: maintenir la température mais éviter la surchauffe
- NE PAS PROVOQUER DE CHOC THERMIQUE !
- Mettre en place des circuits de refroidissement (agents régulateurs)
- Traquer les signes du basculement et trouver les modalités de contenir le débordement
- Surveiller / veiller sur les fêtards « *comme le lait sur le feu* »
- Suppose des savoirs-faire spécifiques qui doivent être valorisés (formation)
- Nécessité à l'avenir de trouver un cadre légal de cette activité centrale dans les projets festifs (nouveaux métiers?)

Merci de votre attention.